

**Séance du Conseil de Ville
du 31 janvier 2011 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 1 / 2011**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 20 et 21 des 29 novembre et 13 décembre 2010
4. Questions orales
5. Message aux corps électoraux de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Vicques sur la création du syndicat d'agglomération
6. « Delémont marée basse » - Aménagement de la Sorne et de ses abords - Rapport du Conseil communal au Conseil de Ville - Année 2010
7. « Delémont marée basse » - Adoption du plan spécial no 73 « En Dozière »
8. MOPRA - Processus d'identification et mise en œuvre de projets d'amélioration au sein de l'Administration communale, information du Conseil communal au Conseil de Ville - Rapport final MOPRA
9. Développement de l'interpellation 3.06/10 - "Communiquer de manière transparente, même si ça dérange certaines certitudes", UDC, M. Dominique Baettig
10. Développement de la motion 5.15/10 - "Stop au gaspillage du pétrole", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
11. Développement de la motion 5.17/10 - "Pour des achats publics équitables", PS, M. Jude Schindelholz
12. Développement de la motion 5.16/10 - "Politique foncière communale", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
13. Développement de la motion 5.18/10 - "La Commune doit informer ses locataires convenablement", PS, M. Alphonse Poupon
14. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Paul Fasel, président, ouvre la séance et salue les membres présents, en leur transmettant ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année. Il signale la présence de M. Roger Meier, photographe, chargé de quelques prises de vues du Législatif, et indique qu'un nouvel arrêté relatif au plan spécial "En Dozière" a été déposé sur les tables.

2. APPEL

37 membres sont présents.

M. Paul **Fasel**, président, M. Sébastien **Lapaire**, 1^{er} vice-président, MM. Pierre **Chételat** et Michel **Frossard**, scrutateurs, Mme Sylvianne **Mertenat**.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Mehmet Ali **Celik**, Matthieu **Comte**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Jean-Yves **Gentil**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Julien **Lesniak**, Emmanuel **Martinoli**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Anne **Seydoux**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. David Asséo est remplacé par Mme Esther **Gelso**

M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Cédric **Linder**

Mme Anne Froidevaux est remplacée par M. Asaël **Droz**

Mme Murielle Macchi est remplacée par Mme Francine **Chollet**

M. Jacques Marchand est remplacé par Mme Yeter **Dincarslan**
 M. Romain Seuret est remplacé par M. Stève **Farine**

Sont excusés

M. Yves Bregnard
 M. Isa Kuci
 M. Julien Spinelli
 M. Christian Wirz

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Bruhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NO 20 ET 21 DES 29 NOVEMBRE ET 13 DÉCEMBRE 2010

Le procès-verbal no 20 du 29 novembre 2010 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

Le procès-verbal no 21 du 13 décembre 2010, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

Rectificatif du procès-verbal no 21 du 13 décembre 2010 :

8. DIVERS

Page 250

...

M. Pierre Kohler, maire, ...

- réaménagement du secteur de la Gare et de la Poste, implantation de la **HEP-BEJUNE et / ou HE-Arc** à la Gare aux marchandises, création de la vélostation ;

...

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Chételat, PLR, revenant sur la motion interpartis 5.10/10 - "Engagement du Conseil communal auprès de l'autorité cantonale pour le maintien à Delémont de la formation des apprentis de la vente de détail", estime qu'aucune démarche demandée par l'intervention n'a été entreprise, les tractations visant le transfert de cette filière à Porrentruy allant bon train. Contrairement à l'avis de M. Pierre Kohler, M. Chételat estime que le Conseil de Ville est compétent en la matière, relevant que la motion reflète la volonté d'une partie de la population. Aussi, il demande à M. Kohler s'il a l'intention de réaliser la motion et comment.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle la signature de l'accord en question entre les Exécutifs de Porrentruy, Delémont et de l'Etat jurassien. Il regrette qu'un seul élément du dossier - la filière de la vente de détail - soit pris en compte, rappelant que Porrentruy avait antérieurement souhaité l'implantation de l'ensemble de la formation commerciale en Ajoie. M. Kohler rappelle le but de cet accord, consistant à pérenniser les formations dans le Jura et à créer un campus tertiaire à la Gare aux marchandises, accueillant notamment la HEP-BEJUNE, Berne et Neuchâtel revendiquant son implantation sur leur territoire. D'importants crédits, de près de 50 millions de francs, seront prochainement soumis au Parlement pour des constructions ou rénovations de bâtiments abritant des écoles. Aussi, le Conseil communal n'entend pas modifier la convention.

M. Pierre Chételat n'est pas satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, dans le cadre du permis relatif à l'aménagement du Centre de la jeunesse et de la culture au Château, contre lequel aucune partie n'a recouru, souhaite connaître le calendrier des travaux et savoir si une solution de transition a été prévue pour ne pas stopper les activités du SAS durant cette période.

M. Damien Chappuis indique que des recours peuvent parvenir à la Commune jusqu'au 4 février 2011, le délai étant fixé au 28 janvier 2011. Dans ces circonstances, le calendrier des travaux sera fixé une fois ce délai passé.

M. Sébastien Lapaire est partiellement satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, estime le nouveau plan de ramassage des ordures illisibles, les icônes étant très petites, alors que l'ancienne formule comportait des annonces publicitaires couvrant une partie des frais d'impression. Elle souhaite connaître le montant des économies réalisées, demandant de plus de quelle manière ce programme sera amélioré pour 2012.

Mme Françoise Collarin, en sa qualité de présidente du SEOD, a souhaité que les communes du district publient un programme identique, du point de vue graphique. Vu la densité des ramassages à Delémont, l'espace à disposition pour les icônes est effectivement restreint, ce qui complique la lecture. Des améliorations seront apportées au programme 2012.

Mme Marie-Claire Grimm est partiellement satisfaite.

Mme Esther Gelso, CS•POP•Verts, revenant sur l'abandon du projet de crèche à la Communance, demande au Conseil communal s'il dispose d'autres plans pouvant être mis en route rapidement, pensant en particulier à l'hôpital ou au home La Promenade. Par ailleurs, il semble que le Canton ait invité certaines communes voisines, dont Develier, à s'adresser à Delémont pour l'accueil d'enfants en crèche, la demande dans ces localités étant trop faible pour la création d'une structure.

M. André Parrat précise que le propriétaire du bâtiment pressenti pour accueillir cette crèche en zone industrielle a préféré louer ses locaux à d'autres fins, malgré ses promesses orales. Il rappelle le projet en cours pour l'accueil de 120 enfants en crèche, qui mériterait d'être redimensionné à 150 places, sur le site du CREA. Les résultats de l'étude seront prochainement transmis au Conseil communal et dans l'immédiat, une solution doit être trouvée pour l'accueil d'enfants sur liste d'attente. S'agissant de Develier, le Canton a effectivement souhaité que Delémont étudie une crèche commune aux deux localités, même si à ce jour, l'Etat se rétracte. Les démarches avec l'hôpital seront poursuivies.

Mme Esther Gelso est satisfaite.

M. Alphonse Poupon, PS, rapporte que, d'avril à novembre, des étudiants nettoieront les rues et places de La Chaux-de-Fonds, ce qui déchargera les voyers. Cette pratique, au rôle éducatif et procurant un revenu aux étudiants, pourrait-elle être mise en place à Delémont ?

Mme Françoise Collarin indique que son service, sans engagement, étudiera cette pratique, qui se répand en Suisse romande.

M. Alphonse Poupon est satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC, rappelle que Delémont fournira dès 2011 de l'énergie propre à ses citoyens. Vu la pénurie d'énergie dans certains pays, M. Rottet souhaite la garantie d'un approvisionnement sûr, pour les industries et les habitants. Il s'interroge également sur le coût de cette énergie et les hausses de prix qui pourraient survenir.

M. Pierre Brulhart confirme que les Services industriels, depuis le début de l'année, vendent uniquement de l'électricité hydraulique certifiée suisse, par l'intermédiaire de certificats achetés au prix de 0.1 ct/kWh, ce qui représente en moyenne Fr. 3.- à 4.- par année et par ménage. De l'avis de M. Brulhart, l'investissement dans ces certificats permettra de disposer de fonds d'investissement dans l'hydraulique et d'améliorer les moyens de production de cette énergie. Sur l'ensemble des consommateurs delémontains, une vingtaine a préféré le mix de base (60 % nucléaire et 30-35 % hydraulique), ce qui prouve que les clients industriels, en particulier, sont sensibles à ce sujet. M. Brulhart confirme la priorité des Services industriels de garantir l'approvisionnement, la qualité de l'énergie et son prix, ce qui est offert à Delémont.

M. Philippe Rottet est satisfait.

M. André Ackermann, PDC-JDC, favorable aux diverses manifestations organisées à Delémont, met l'accent sur le Marché de Noël, qui s'est déroulé en 2010 à l'avenue de la Gare, route fréquentée par les cars postaux. Comme la déviation mise en place compromet les correspondances, il suggère de le déplacer, par exemple à la rue de la Molière, où des axes parallèles de circulation existent. Par ailleurs, le même phénomène se produira à la rue de l'Hôpital si la foire y est déplacée, d'autant que le marché y a lieu le samedi matin. Il demande donc au Conseil communal s'il tiendra compte de cette problématique.

Mme Françoise Collarin rapporte le souci de l'Exécutif de prendre en considération tous les problèmes. S'agissant du Marché de Noël, elle précise que cette manifestation, occasionnelle, est menée avec les commerçants et que son succès est lié à son emplacement. Elle regretterait une remise en question de ce concept et indique que les remarques de M. Ackermann seront débattues lors d'une prochaine rencontre avec les commerçants.

M. André Ackermann est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, revient sur le problème de sécurité et d'incivilités dans le quartier de la gare, plusieurs citoyens lui ayant fait part de leur inquiétude à sortir en soirée et à utiliser le passage sous-voies. Aussi, il demande au Conseil communal s'il dispose d'une stratégie de sécurité dans ce secteur.

M. André Parrat indique qu'une enquête est en cours dans ce quartier, avec le concours de la Haute Ecole de travail social. Dans ce cadre, 750 citoyens fréquentant ce quartier ont été invités à répondre à un questionnaire, dont les résultats révèlent que très peu d'incivilités se produisent à Delémont, les principales étant le dépôt de déchets et le non-respect des règles de circulation. Peu de remarques ont été formulées en ce qui concerne l'insécurité, ce dont M. Parrat se réjouit.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Charles-André Schäublin, PLR, souhaite connaître les mesures que l'Exécutif prendra durant les travaux liés au projet de la Jardinerie jurassienne afin de pallier la suppression des 160 places du parking.

Mme Françoise Collarin indique que le Conseil communal est en tractation pour organiser des places de parc dans ce secteur, dès le mois de juin. A ce stade, les lieux précis ne sont pas encore connus mais des places de stationnement seront organisées à temps et à satisfaction.

M. Charles-André Schäublin est satisfait.

5. **MESSAGE AUX CORPS ÉLECTORAUX DE CHÂTILLON, COURRENDLIN, COURROUX, COURTÉTELLE, DELÉMONT, DEVELIER, REBEUVELIER, ROSSEMAISON, SOYHIÈRES, VELLERAT ET VICQUES SUR LA CRÉATION DU SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION**

M. Pierre Kohler, maire, décrit la politique de l'Office fédéral du développement territorial, ayant pour objectif de lancer des projets d'agglomération. Il rappelle que la ZARD a été le premier projet modèle accepté par la Confédération. Le projet d'agglomération doit permettre aux agglomérations de résoudre les difficultés de manière coordonnée et efficace et de se développer en conformité avec les principes de durabilité. La coordination et l'exploitation des potentiels sont indispensables pour permettre aux agglomérations de maintenir, voire améliorer leur compétitivité et leur qualité de vie. Le projet d'agglomération aide les agglomérations à dépasser les limites communales et leur permet d'établir des priorités et d'utiliser efficacement les moyens disponibles, afin de garantir un développement coordonné de l'agglomération. Tous les domaines politiques nécessitant une coordination au-delà des limites communales ou cantonales peuvent être concernés. M. Kohler précise que les cantons et les agglomérations ont la liberté de définir le contenu de leur projet d'agglomération, sachant que la participation de la Confédération au financement du trafic d'agglomération dépend du respect d'exigences minimales en matière d'organisation du territoire, de transport et d'environnement. Actuellement, la Confédération accorde la priorité au trafic d'agglomération, une somme importante ayant été consentie dans ce but.

M. Kohler précise que l'obtention de subventions fédérales est subordonnée à la création d'une agglomération. 11 communes sont partie prenante dans cette agglomération dont les statuts seront soumis aux populations respectives. Ils ont pour objectif d'institutionnaliser l'agglomération et de lui donner les moyens de réaliser des projets dont de nombreux concernent Delémont, notamment le réaménagement de la gare routière et la création d'une vélostation. Pour les autres localités, les projets sont liés aux transports publics avec des aménagements routiers ou de pistes cyclables. Rappelant que Delémont a été reconnue parmi les 50 agglomérations de Suisse, M. Kohler précise qu'après l'accord du peuple, il appartiendra au Canton d'approuver les statuts de l'agglomération dont les projets seront subventionnés par la

Confédération à hauteur de 40 %. En dernier lieu, M. Kohler indique que l'agglomération sera composée d'une direction politique, dont feront partie les maires des communes, et d'une assemblée regroupant les membres des conseils communaux des 11 communes, ces deux organes ayant approuvé les statuts du syndicat à l'unanimité.

M. Philippe Rottet, UDC, souhaite savoir si des agglomérations fonctionnent déjà en Suisse et si elles ont déjà réalisé des projets qu'une commune seule n'aurait pas pu concrétiser. Relevant le domaine des transports et des pistes cyclables, largement représenté dans les projets, il se demande si les projets pourraient s'étendre à l'énergie, incitant ainsi les autres localités à adopter une politique semblable à celle de Delémont en matière d'énergie propre. Quant au financement, M. Rottet s'interroge sur la manière dont l'agglomération amortira ses dettes. En dernier lieu, il demande si le Conseil de Ville est compétent pour modifier les statuts du syndicat d'agglomération, se référant à l'art. 29, al. 10 du ROCM, qui stipule que le Législatif est compétent pour l'élaboration définitive de tous les objets soumis au corps électoral.

M. Jude Schindelholz, PS, relève les avantages d'une collaboration entre communes en matière de développement ou de gestion des finances communales, notamment. L'agglomération permettra de réaliser des projets communs sans concurrence entre communes, d'améliorer l'efficacité de l'action publique et de renforcer la région hors du canton. Même si les communes coopèrent depuis longtemps, le syndicat d'agglomération rendra la collaboration et les décisions plus transparentes et plus démocratiques. Les domaines de collaboration seront élargis, notamment ceux touchant à l'aménagement du territoire.

Toutefois, M. Schindelholz demande des explications concernant le fonctionnement du syndicat. En particulier, s'agissant de la délégation de compétences au syndicat pour la signature de contrats, il souhaite savoir en quoi les communes seront engagées et si des garanties attesteront que cette procédure est conforme aux attentes de la Confédération. D'autre part, concernant le financement de certaines infrastructures, il se demande si le syndicat pourra engager des dépenses avant que les instances compétentes communales acceptent la part à leur charge.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, saluant le travail accompli et sa qualité, se réjouit des projets allant dans le sens du développement durable. S'agissant du syndicat, il souhaite connaître son statut (public ou privé) et savoir s'il disposera d'une personnalité juridique propre. De plus, le personnel engagé bénéficiera-t-il du statut public ou privé et les rémunérations sont-elles déjà déterminées ? En outre, parallèlement à l'aménagement du territoire et des transports publics, le développement économique commun est-il prévu, la ZARD existant déjà ?

M. Dominique Baettig, UDC, se dit inquiet de la création du syndicat et de l'agglomération. Il doute qu'elle offrira une plus grande lisibilité et estime qu'elle est sans vision, si ce n'est en termes de subventions fédérales. Plutôt que de créer une instance de contrôle supérieure, il serait plus opportun, à son avis, de revenir à des autonomies communales ou de créer de nouvelles communes. Il doute également que l'agglomération assurera une meilleure gestion, pensant que des accords entre communes seraient plus économiques et plus appropriés qu'une perte de souveraineté. Quant aux investissements, il s'interroge sur la nécessité d'investir près de 6 millions de francs en faveur de la mobilité, dont l'utilité n'est pas démontrée, relevant qu'aucun ne concerne des aménagements verts. Il craint également une perte de souveraineté et demande des renseignements quant aux expériences réalisées ailleurs, y compris les avantages et les inconvénients, doutant que cette nouvelle entité diminuera les charges. Selon lui, la création d'agglomérations ne sert qu'à obtenir des subventions mais ne permet pas aux citoyens de s'identifier à elles. Ces derniers ont des inquiétudes et des interrogations quant au coût de fonctionnement.

M. Pierre Kohler, maire, indique que près de 50 agglomérations existent, totalisant quelque 40 projets principalement liés aux transports publics, la politique de l'agglomération ayant pour objectif de désengorger les villes par des solutions unissant plusieurs localités. M. Kohler confirme que l'agglomération créera un niveau administratif supplémentaire entre les communes et le Canton mais elle permettra d'obtenir des subventions fédérales de 40 % pour des projets qu'une localité seule ne pourrait pas assumer, le solde des coûts étant pris en charge par le Canton, l'agglomération et les communes. Par ailleurs, M. Kohler précise que parallèlement au projet d'agglomération, des discussions ont lieu s'agissant de la fusion des communes de Delémont et environs.

Quant aux coûts actuels, ils concernent pour l'heure les honoraires du mandataire. Une fois l'agglomération créée, chaque projet fera l'objet d'un arrêté et d'une décision de l'agglomération et chaque commune décidera selon ses propres compétences. En ce qui concerne les statuts, ils ont été largement étudiés par les conseils communaux respectifs et ne peuvent pas être modifiés par le Législatif. Ils représentent toutefois le meilleur compromis pour l'ensemble des communes. En matière de financement, une partie des intérêts et amortissements sont intégrés aux budgets communaux (Fr. 3.50/habitant).

En outre, dans le domaine de l'aménagement du territoire, il appartiendra aux 11 communes de mener des réflexions, notamment en matière d'implantation de zones industrielles ou d'habitation, ce qui évitera des doublons. Dans ce domaine, des projets concrets existent déjà, comme la ZARD ou l'extension de la Communance. L'agglomération sera une institution publique et le syndicat aura la personnalité juridique, comme le permet la Loi sur les communes que le Parlement a modifiée.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 35 voix contre 1.

M. Charles-André Schäublin, PLR, relève que le montant global des projets n'est pas précisé dans le message. D'autre part, il s'interroge sur les incidences que pourrait avoir la fusion des communes du Val Terbi sur l'agglomération.

M. Pierre Kohler, maire, indique que les projets sont estimés à 24 millions de francs, avec une subvention de l'ordre de 11 millions de francs. La fusion des communes du Val Terbi accroîtra le nombre d'habitants, seules Courroux et Vicques faisant actuellement partie des communes membres de l'agglomération.

DECISION : le message aux corps électoraux de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Vicques sur la création du syndicat d'agglomération est accepté par 36 voix contre 1.

6. **« DELÉMONT MARÉE BASSE » - AMÉNAGEMENT DE LA SORNE ET DE SES ABORDS - RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL DE VILLE - ANNÉE 2010**

Mme Françoise Collarin informe que 2010 a été consacrée à la préparation des dossiers pour débiter la première phase des travaux en 2011. La conception directrice a été adoptée par le Conseil communal puis approuvée par le Département de l'environnement. A ce jour, une enquête préliminaire d'impact sur l'environnement a été validée par l'Office de l'environnement. Les secteurs "En Dozière", y compris "Blancherie", le Centre ville, Morépoint et le Colliard ont fait l'objet d'études et investigations. Les projets immobiliers sont également coordonnés avec le projet *Delémont marée basse*. Les tractations avec le propriétaire des terrains situés au nord du Gros-Seuc ont abouti et ces surfaces seront remblayées avec les matériaux provenant du creusage du tunnel de Choindez. La Ville a également acquis la parcelle du Colliard appartenant à la Bourgeoisie, la validation du concept de protection de la confluence Birse et Sorne étant en cours. Le Département UETP a également œuvré à la gestion du cas de surcharge et du plan d'alarme, la Confédération exigeant la mise en place d'un concept de gestion en cas de dépassement du débit de la Sorne pour l'octroi d'une subvention de 10 %. Dans ce cadre, la solution retenue consiste en des mesures fixes sur la rive gauche de la Sorne, côté Vieille Ville, la surcharge étant maîtrisée via un couloir d'écoulement empruntant la voie CFF. Dans ces circonstances, l'acquisition de boudins sera fortement réduite. Répondant à une exigence de la Confédération, les dommages potentiels et l'efficacité des mesures ont été évalués pour déterminer leur rentabilité. En outre, le plan de gestion et d'entretien des cours d'eau est en cours de validation ; il comprend les mesures découlant de la carte des dangers sud des voies. Mme Collarin indique que le secteur "En Dozière" respectera le budget de 2.3 millions de francs, acquisitions foncières toutefois non incluses.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, souhaite connaître le coût des mesures fixes et utiles précisées dans la gestion du cas de surcharge et du plan d'alarme. D'autre part, concernant les acquisitions foncières qui feront l'objet de subventions, il demande des précisions quant à leur surface et leur coût.

Mme Françoise Collarin précise que la quantité de boudins initialement prévue était irréaliste, étant donné que le corps des sapeurs-pompiers n'aurait pas pu les installer dans les temps. Pour cette raison, la Ville a opté pour des installations fixes dont les coûts ne sont pas encore connus précisément. Quant aux acquisitions foncières, les surfaces nécessaires ne sont pas encore déterminées. Des opportunités d'achat se présentent ponctuellement et des possibilités existent pour disposer de terrains aménagés en conséquence.

7. **« DELÉMONT MARÉE BASSE » - ADOPTION DU PLAN SPÉCIAL NO 73 « EN DOZIÈRE »**

M. Paul Fasel, président, présente la manière dont les différents documents seront débattus et lesquels seront soumis au vote.

Mme Françoise Collarin indique que ce plan, qui permet d'atteindre les objectifs fixés dans la conception directrice, englobe les secteurs "En Dozière" et "Blancherie". Des discussions approfondies ont eu lieu avec les propriétaires de terres agricoles et exploitants touchés, ainsi qu'avec Alcosuisse, le TCS et les services cantonaux. Mme Collarin détaille les travaux prévus, notamment un abaissement de la digue en

amont de la Grande Ecluse, la création d'un ruisseau de contournement pour la migration piscicole et la mise à ciel ouvert du ruisseau de Rossemaison. Dans ce secteur, le projet de microcentrale électrique à la Grande Ecluse a été pris en compte. Au niveau du camping, les berges seront stabilisées, la plage réaménagée et la Sorne élargie, tout comme dans le coude du Centre professionnel et de la Blancherie, où les enrochements seront supprimés. Les bassins de l'ancienne usine à papier seront remblayés.

Mme Collarin indique que huit oppositions ont été formulées durant le dépôt de ce plan, composé du rapport d'impact, de l'autorisation de police des eaux, du plan de zone des dangers naturels avec les prescriptions correspondantes, du plan d'occupation du sol et du cahier des prescriptions. Les séances de conciliation ont permis de lever une opposition, les autres nécessitant quelques adaptations mineures du plan spécial. Pour la suite, il sera soumis au Service de l'aménagement du territoire et son entrée en vigueur pourrait intervenir à mi-mars, sous réserve des recours éventuels.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, souligne que les aménagements prévus éviteront les inondations telles que celles de 2007. Ce plan, considéré comme exemplaire au niveau fédéral, devrait faire l'objet de subventions initialement prévues et d'autres pourraient être octroyées en raison de la revitalisation des cours d'eau. Selon M. Schaller, ce plan est également accueilli favorablement par les assurances qui participeront à son financement. En dernier lieu, M. Schaller, remerciant les collaborateurs en charge de ce dossier pour la qualité de leur travail, indique que son groupe acceptera cet objet.

DECISION : le plan de zone de dangers naturels « La Sorne amont » avec les prescriptions correspondantes est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION : le plan d'occupation du sol est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION : le cahier des prescriptions est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION FINALE : le plan spécial no 73 « Delémont marée basse » - « En Dozière » est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **MOPRA - PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET MISE EN OEUVRE DE PROJETS D'AMÉLIORATION AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL DE VILLE - RAPPORT FINAL MOPRA**

Mme Françoise Collarin détaille le déroulement du projet, auquel Juratec a participé. Une séance d'information avec les fonctionnaires communaux a conduit à la création de cinq groupes de travail, auxquels 56 collaborateurs ont accepté spontanément de participer. Ces groupes de travail ont fourni 160 propositions d'amélioration, qui ont fait l'objet d'une synthèse. Leurs activités étaient suivies par un comité composé d'un représentant de la Mairie, des conseillers communaux et des chefs de service dont les départements faisaient l'objet d'une réflexion, dans le but de trouver des économies, dont certaines ne sont pas chiffrables à ce jour. Ainsi, le fonctionnement de l'administration a été optimisé et les économies réalisées s'élèvent à :

- Fr. 88'000.- pour les actions uniques validées par le groupe MOPRA ;
- Fr. 60'000.- en matière d'émoluments et de facturation des prestations, dont certaines ont été rationalisées ;
- Fr. 120'000.- s'agissant des ressources humaines, analyses de postes et moratoires. Cette procédure n'est pas une suppression momentanée des postes mais elle conduit à une réflexion globale au niveau des services. Un processus du nouveau concept du Service des ressources humaines a également été créé ;
- Fr. 8'000.- pour la collaboration interservices, où les synergies entre départements ont été examinées, les procédures simplifiées et les compétences financières augmentées. Une responsabilité plus large a aussi été accordée aux cadres, en particulier aux chefs de service, et une réflexion a été menée sur la création du guichet virtuel ;
- Fr. 5'000.- pour la gestion financière et la comptabilité analytique. Un outil informatique, actuellement en phase de test aux Services industriels, sera mis en place afin de pouvoir suivre financièrement les prestations fournies par l'administration.

En conclusion, Mme Collarin relève la satisfaction du Conseil communal quant aux résultats de l'analyse MOPRA et se réjouit que les réformes soient fructueuses. Au nom de l'Exécutif, elle remercie le personnel pour sa participation active dans ce projet, en soulignant que la réflexion se poursuit au sein de l'administration.

M. Dominique Baettig, UDC, considérant ce rapport comme illustrant la langue de bois, n'en comprend pas les résultats concrets. Il souhaite donc des éclaircissements.

M. Jean-Yves Gentil, PS, rappelle que ce projet a été lancé suite aux interrogations du Législatif quant à la résorption du déficit structurel et que des efforts conséquents doivent encore être consentis pour y parvenir, vu les économies citées, bien en-deçà du déficit structurel. Il estime que les éléments composant le rapport, pour la plupart, relèvent uniquement du bon sens, tout en soulignant que Fr. 75'000.- ont été dépensés pour ce processus. Toutefois, il apprécie la participation du personnel qu'il remercie et regrette l'abandon de l'augmentation des taxes de parcage et la lenteur de l'implantation de la comptabilité analytique. Du reste, il s'étonne que ce dossier ait été confié au Département UETP et estime qu'un moratoire ne peut s'appliquer indifféremment à tous les postes de l'Administration. Par ailleurs, tout comme le groupe CS•POP•Verts, le groupe socialiste est d'avis que les conclusions du rapport sont insuffisantes s'agissant de la gestion des ressources humaines dont la répartition des tâches lui paraît inadaptée. Pour cette raison et vu les récents événements qui, selon lui, mettent en évidence des dysfonctionnements, il informe qu'une motion interpartis sera déposée en vue de la création d'un Service des ressources humaines. Estimant que les relations entre employeur et employés se dégradent et convaincu de la nécessité de cette mesure pour rétablir une ambiance de travail sereine, il suggère au Conseil communal de définir clairement sa politique du personnel et de créer ce service, comme demandé dans le postulat 4.14/05 - "Création d'un service Ressources humaines".

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, remercie le groupe MOPRA pour ce rapport qui fait suite à la motion 5.08/06 - "Enrayer le déficit structurel de la Municipalité de Delémont". Elle relève en particulier la collaboration d'un expert dans ce projet qui permet de dégager en moyenne Fr. 280'000.- d'économie chaque année. Elle considère que des progrès significatifs ont été réalisés en matière de facturation, d'émoluments, par l'intermédiaire du guichet virtuel ou de l'analyse des postes vacants et du Service des ressources humaines. A ce sujet, elle rappelle les propos protocolés de M. Gilles Froidevaux, maire, qui indiquait en 2006 que toutes les mesures du rapport Innosyn avaient été appliquées à l'exception de la gestion des ressources humaines et du processus d'évaluation des fonctionnaires, auquel le Conseil communal avait renoncé étant donné qu'il n'avait pas trouvé d'accord avec le syndicat et la fonction publique. En dernier lieu, Mme Seydoux demande de quelle manière ce processus va être poursuivi.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, estime que le Législatif devrait avoir accès à la liste des actions uniques et des résultats qu'elles procurent. Il suggère également que la Commission de gestion et de vérification des comptes les examine. A son sens, l'existence d'un processus de moratoire démontre qu'aucune gestion prévisionnelle du personnel n'existe dans l'administration. Estimant que cette méthode vise à économiser quelques salaires, M. Parrat est d'avis que deux éléments ont servi à la création du nouveau Service des ressources humaines, d'une part les documents "Eléments principaux pour une politique des RH" et "Concept et principes RH", d'autre part le regroupement de trois collaborateurs dans un même local. M. Parrat cite quelques extraits du rapport qu'il considère comme étant des lieux communs et il aurait souhaité un développement plus approfondi expliquant, de manière détaillée, les processus de la nouvelle politique des ressources humaines. Quant à la politique salariale, M. Parrat invite à la respecter, prenant en exemple le voyer communal qui a été engagé en classe 6 au lieu de la classe 7, comme prévu. Finalement, il est d'avis que ni le maire, ni les chefs de service ne doivent être impliqués dans la gestion des ressources humaines, cette tâche revenant à un service spécialisé en la matière. A son sens, la Ville ne devrait plus recourir à un mandataire et, estimant le Service des ressources humaines toujours inexistant à ce jour, il informe qu'une motion interpartis sera déposée en vue de sa création.

Mme Françoise Collarin met en exergue la libre participation du personnel dans ce projet qui a conduit à la détermination d'actions globales ou uniques, que chacun peut consulter. Face au déficit structurel sans cesse relevé, Mme Collarin rappelle que les dépenses du budget sont depuis longtemps réduites et qu'une analyse des prestations communales était opportune. Parmi les propositions reçues, aucune n'a été radicale et elle invite le Conseil de Ville à soumettre des suggestions d'économie. En dernier lieu, elle rappelle que le projet n'a pas été confié à UETP mais qu'elle en avait été chargée alors qu'elle était à la tête du Département des finances. Comme le rapport de Juratec a été transmis en 2010, elle a estimé qu'il lui revenait de le présenter au Conseil de Ville.

M. Pierre Kohler, maire, regrette que le travail réalisé par la fonction publique communale dans le but d'améliorer le fonctionnement ne soit pas reconnu. A son sens, le personnel est pris en otage et il qualifie les récents événements d'inadmissibles et scandaleux, notamment le communiqué du SSP, qui comparait la Ville de Delémont à France Telecom, dont plusieurs collaborateurs se sont suicidés. Estimant cette procédure honteuse, il indique être à la disposition des collaborateurs, contrairement à certains de ses prédécesseurs, ce que le personnel apprécie. Il souligne également, répondant à M. Parrat, que les lieux communs existent dans tous les domaines, en matière de lois notamment, et il regrette que de tels arguments soient utilisés pour nuire à ce projet, qui a servi à améliorer ce qui se faisait jusqu'à présent.

Quant à l'engagement de voyers qui a suscité une polémique, M. Kohler indique avoir procédé comme au Canton, où les collaborateurs pouvaient être engagés en classe d'attente. Dans le cas présent, considérant le salaire d'engagement à environ Fr. 4'900.- pour de jeunes voyers, il a proposé au Conseil communal de les ranger une année en classe d'attente, ce qui réduisait leur salaire mensuel de Fr. 150.-. Après avoir été interpellé par ces fonctionnaires, M. Kohler, renseignements pris, a admis cette erreur et le Conseil communal l'a corrigée. Dans le cadre de cet événement, il met en exergue l'absence de communication du SSP, qui n'a pris aucun contact avant la parution du communiqué. De plus, s'agissant de la gestion des ressources humaines, M. Kohler estime les propos tenus comme étant scandaleux et inadmissibles, relevant le travail accompli par la Chancelière et les chefs de service. En outre, il précise que la fonction de mandataire est confiée à un avocat-conseil, qui traite des problèmes très pointus. Quant aux concierges auxiliaires, qui avaient accepté une baisse de leur taux d'activité de 2 % pour respecter le règlement, M. Kohler rapporte leurs propos, indiquant qu'ils ont été incités à refuser de signer leurs nouveaux contrats. Il déplore vivement cette façon d'agir et la mauvaise foi dont certains sont animés.

9. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.06/10 - "COMMUNIQUER DE MANIÈRE TRANSPARENTE, MÊME SI ÇA DÉRANGE CERTAINES CERTITUDES", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, souhaite une politique de communication améliorée de la Police et de l'Exécutif en cas d'événements liés à l'insécurité, comme ceux dont la presse a fait état en novembre dernier. En effet, des jeunes Biennois, cagoulés et armés, d'origine multiethnique, se sont rendus à Delémont pour régler un compte d'honneur avec des citoyens delémontains. Selon la rumeur, cet incident a engendré des blessés et certains citoyens ont été frappés par erreur. De l'avis de M. Baettig, une grande part de désinformation et de rumeurs a conduit la population à s'inquiéter, raison pour laquelle il estime que les autorités de police devraient la tenir informée. Une information claire des autorités communales désamorcerait les violences plus graves liées aux incivilités.

M. Pierre Kohler, maire, indique que, lors d'incidents de ce type, la Ville n'est pas compétente pour informer la population. Tout renseignement est transmis au Ministère public. Une fois que ce dernier est saisi de l'affaire, comme le veut le principe de la séparation des pouvoirs, le Conseil communal n'est plus autorisé à émettre de communication sur le sujet. Dans le cas cité par M. Baettig, M. Kohler indique avoir été prévenu de suite par le Commissaire de police, puis interpellé par un journaliste à qui il n'a pu que confirmer ce qu'il savait.

M. Dominique Baettig, UDC, est partiellement satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, estime les interventions de M. Baettig choquantes et blessantes car elles discréditent les jeunes étrangers qui s'efforcent de s'intégrer, la Police qui a réagi correctement face à cet événement, ainsi que la Justice. Selon M. Nicoulin, l'interpellateur cherche à instaurer une psychose et un sentiment d'insécurité, son intervention visant à faire croire à la population qu'elle court un risque en ville le soir. Selon lui toujours, cette technique de la peur, fréquemment utilisée par l'UDC, ne porte pas ses fruits dans le Jura mais elle nuit à l'ensemble de la population immigrée. En outre, M. Nicoulin précise qu'à l'heure actuelle, de plus grands risques existent dans l'environnement familial ou sur le lieu de travail.

10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.15/10 - "STOP AU GASPILLAGE DU PÉTROLE", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, souligne que, depuis 2006, la consommation mondiale de pétrole est supérieure à la quantité extraite. Il est d'avis que cette denrée, utilisée pour la production de nombreux articles indispensables, doit être économisée. Par sa motion, il demande que les chauffages à mazout ou à gaz des bâtiments communaux en fin de vie soient remplacés par des agents énergétiques renouvelables, le mazout, le gaz naturel ou l'uranium dégageant de fortes quantités de CO₂ dans leur combustion ou leur extraction. Par ailleurs, M. Martinoli relève que le CO₂ augmente en Suisse malgré les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. En outre, à son avis, le gaz naturel alimentant le réseau delémontain pourrait être remplacé par du biogaz. Finalement, la motion demande que la Ville encourage, d'une part, le remplacement des chauffages à mazout ou à gaz en fin de vie dans les bâtiments privés et industriels par des agents énergétiques renouvelables et, d'autre part, l'amélioration de l'isolation des bâtiments.

Mme Françoise Collarin indique que le Conseil communal accepte cette motion, en précisant que le plan directeur communal, par sa fiche 6.2.2, prévoit qu'une analyse soit menée pour déterminer tout nouveau système de chauffage (gaz ou autre agent énergétique renouvelable) remplaçant une installation communale en fin de vie. Ainsi, la colonie du Creux-des-Biches est chauffée par une installation à pellets, comme le sera le Collège lors de son agrandissement, et la Salle Saint-Georges est raccordée au gaz. Pour les immeubles privés et industriels, les Services industriels et le Département UETP recommandent l'utilisation d'énergie renouvelable, le service cantonal ad hoc étant par ailleurs à disposition pour tout renseignement.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, s'étonne de l'acceptation de cette motion en l'état, M. Martinoli refusant le remplacement d'anciens chauffages par un raccordement au gaz naturel. En raison des coûts générés par les mesures concernant les bâtiments privés et industriels, encore non évalués à ce jour, Mme Seydoux accepterait cette intervention sous la forme du postulat.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, refuse la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.15/10 - "Stop au gaspillage du pétrole", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli, est acceptée par 20 voix contre 11.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.17/10 - "POUR DES ACHATS PUBLICS ÉQUITABLES", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

M. Jude Schindelholz, PS, présente la motion qui exige qu'au moins les conventions de l'Organisation internationale du travail (âge minimum, travail de nuit, chômage, travail des enfants) soient appliquées par la Commune en ce qui concerne les produits qu'elle achète, en particulier ceux fabriqués à l'étranger. Comme exigence supplémentaire, lorsque cela est possible, il invite à opter pour des produits du commerce équitable, entre autres pour les domaines alimentaire et textile. De plus, M. Schindelholz souhaite que les démarches de l'administration soient diffusées par l'intermédiaire du journal *Delémont.ch*, afin de sensibiliser la population, et qu'une coordination avec les autres collectivités suisses s'instaure au travers d'organismes ad hoc.

Mme Françoise Collarin informe que l'Exécutif accepte cette motion, Delémont faisant partie du collectif de l'association EcoParc et bénéficiant d'un guide édité par différents cantons romands avec le concours de l'Association des communes genevoises et la Confédération.

M. Stève Farine, PLR, ne conteste pas le fond de la motion mais il estime qu'elle entraverait le bon fonctionnement de l'administration, qu'elle générerait un surcoût et réduirait son efficacité. Toutefois, soutenant un processus d'achat équitable mais considérant la motion comme étant trop contraignante, il suggère de la transformer en postulat, qui permettrait au Conseil communal de réfléchir à une solution qui ne gênerait pas la bonne marche de l'administration.

M. Dominique Baettig, UDC, indique que son groupe accepterait cette intervention si la notion de proximité y était introduite, estimant que les achats doivent être locaux avant d'être équitables.

M. Jude Schindelholz, PS, refuse la transformation de sa motion en postulat. D'autre part, bien que favorable à la production locale, il pense que cette notion de proximité peut difficilement être prise en compte étant donné que les règles de l'OMC doivent être respectées, notamment en matière de marchés publics. La Commune pourrait toutefois être invitée à consommer des produits locaux.

DECISION : la motion 5.17/10 - "Pour des achats publics équitables", PS, M. Jude Schindelholz, est acceptée par 25 voix contre 6.

12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.16/10 - "POLITIQUE FONCIÈRE COMMUNALE", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, rappelle les buts de la motion, d'une part éviter une vente précipitée, ces immeubles étant, selon lui, anciens mais sains et ne nécessitant qu'un rafraîchissement. De plus, ils sont loués par des citoyens de condition modeste, qui ne perçoivent pas de prestations de l'aide sociale. D'autre part, il suggère à la Commune de réfléchir à la politique foncière de la Ville, relevant que de nombreux bâtiments communaux ont été vendus ou détruits au cours des dernières années, alors qu'ils jouaient un rôle important dans la politique du logement social. Il craint de plus que cette politique ne disparaisse, relevant les difficultés rencontrées par la Coopérative delémontaine d'habitation qui attend un geste de la part de la Commune. De l'avis de M. Nicoulin, la disparition de logements à loyer modéré

forcera les citoyens de condition modeste à recourir à l'aide sociale. Parallèlement à cette politique du logement social, M. Nicoulin rappelle la mise à disposition de locaux, par la Commune, en faveur d'associations actives dans les domaines culturel et social (FRC, Asloca, Avivo, Puce Verte), dont les activités profitent à l'ensemble de la population.

En outre, M. Nicoulin précise que ces logements communaux procurent des rentrées financières, à son avis non négligeables, dont les montants se situent entre Fr. 88'000.- et Fr. 110'000.- par année. A son sens, même si la vente des immeubles diminuera la dette à court terme, elle ne sera pas profitable à moyen terme. Il est favorable à la vente de bâtiments ou de terrains lorsqu'ils présentent des intérêts évidents et qu'ils ne contribuent pas uniquement à diminuer la dette.

Aussi, avant toute vente immobilière, M. Nicoulin demande l'établissement d'un plan directeur de la politique foncière communale, basé sur la directive relative à la gestion du patrimoine immobilier communal, qui précise les affectations des immeubles. Le FRED devrait y être associé, de même que la Commission des affaires sociales et du logement, la Commission des finances et la Commission de l'urbanisme et de l'environnement.

M. Pierre Kohler, maire, commente certains documents établis il y a plusieurs années dans le cadre de la politique du logement, dont le Conseil communal a souhaité achever le processus à fin 2010 par la mise en vente des immeubles dont il est question. L'un de ces documents, rédigé en 2005, stipule les bâtiments qui pourraient être vendus, notamment les immeubles situés à la rue des Granges 10 et 12, à la rue de la Mandchourie, à la rue de la Taïche, à la rue du Domont ou à la rue Franche. D'autres dossiers plus anciens précisent que certains bâtiments n'ont pas de rôle social, mis à part les locaux occupés par la FRC et l'Asloca. Ainsi, M. Kohler met en exergue la décision du Conseil communal, à fin 2010, de mettre des immeubles en vente, sans les vendre, la compétence en la matière relevant du Législatif. Dans le cadre de cette étude, seul l'immeuble situé à la rue de Chêtré 17 a fait l'objet d'une offre. Aussi, M. Kohler regrette la polémique inutilement créée dans ce dossier. Quant à la rue Franche 22, le Conseil communal, s'il reçoit une offre, analysera l'impact d'une vente sur les locataires, en soulignant qu'il pourrait subordonner la vente au maintien des contrats de location.

Soulignant que les locataires des immeubles en question ne bénéficient pas de l'aide sociale, M. Kohler précise que la plupart des bâtiments ont un rendement négatif, parfois de l'ordre de -3 %. A son sens, une telle politique ne peut perdurer, d'autant que les objets ne pourraient même pas être vendus à leur valeur au bilan. En tous les cas, comme aucun investisseur ne s'est manifesté, les locataires seront informés en ce sens. Il répète que certains logements sont insalubres, comme ceux situés à la rue de St-Michel 8, où le commandant des pompiers a relevé un grave danger lié aux défauts.

En dernier lieu, M. Kohler estime que la politique du logement passe par la construction d'immeubles et qu'elle est de la compétence du Canton. Quant à la Coopérative delémontaine d'habitation, M. Kohler souligne ses difficultés d'ordre financier, entre autres, et qu'elle n'a créé qu'une quarantaine de logement en vingt ans.

M. André Parrat indique que le groupe chargé de la gestion des bâtiments communaux sera réhabilité. De plus, la proposition de la Commission de gestion et de vérification des comptes, consistant à soutenir la Coopérative du Palastre pour son maintien, sera étudiée, étant donné que la Confédération et le Canton ont tous deux consenti des efforts. En ce qui concerne l'immeuble situé à la rue St-Michel 8, M. Parrat partage l'inquiétude du maire mais il estime que les démarches ont été trop rapides pour reloger ses occupants.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, rapporte la gêne de son groupe en raison de la façon dont le dossier a été mené. A son sens, le Conseil communal aurait dû saisir le Conseil de Ville sur le principe de la vente avant la publication de l'offre dans la presse et l'information aux locataires.

M. Pierre Kohler, maire, admet que cette procédure aurait pu être la voie à suivre et qu'elle sera améliorée à la prochaine occasion.

DECISION : la motion 5.16/10 - "Politique foncière communale", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin, est acceptée par 25 voix contre 3.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.18/10 - "LA COMMUNE DOIT INFORMER SES LOCATAIRES CONVENABLEMENT", PS, M. ALPHONSE POUPON

M. Alphonse Poupon, PS, salue les représentants des associations présents et détaille la motion qui concerne la vente d'immeubles prévue en novembre dernier, même si elle a été abandonnée entre-temps,

faute d'acquéreurs. Contrairement à ce qu'a affirmé M. Kohler dans le cadre du budget 2011, M. Poupon indique que, selon ses renseignements, les immeubles en question ne sont pas insalubres et qu'ils ont été entretenus par la Commune. A son avis, l'Exécutif, lors des législatures précédentes, se souciait d'offrir des logements à loyer modéré et soutenait les associations à but non lucratif, par la mise à disposition de locaux. A son sens, le sort de citoyens à condition modeste est prioritaire à celui des immeubles. Sa motion rassurera les locataires qui pourront rester dans leur appartement jusqu'à fin 2011.

DECISION : la motion 5.18/10 - "La Commune doit informer ses locataires convenablement", PS, M. Alphonse Poupon, est acceptée par 23 voix contre 0.

14. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées : 3 questions écrites
3 interpellations
2 motions

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Paul Fasel

Nadia Maggay

Delémont, le 7 février 2011